




Le GEVES un organisme officiel unique en France

Le GEVES est un **Groupement d'Intérêt Public** (GIP) (Arrêté du 11 mai 1989) dont les administrateurs sont :

  	<ul style="list-style-type: none"> • L'Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) pour 60% • Le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) pour 20% • Le Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants (GNIS) pour 20 %
---	--

Cette structure juridique assure son **indépendance** et sa **neutralité** dans un esprit de **service public**.

Le statut de GIP lie l'Etat, la recherche et les représentants professionnels garantissant ainsi une bonne prise en compte des enjeux de la filière.

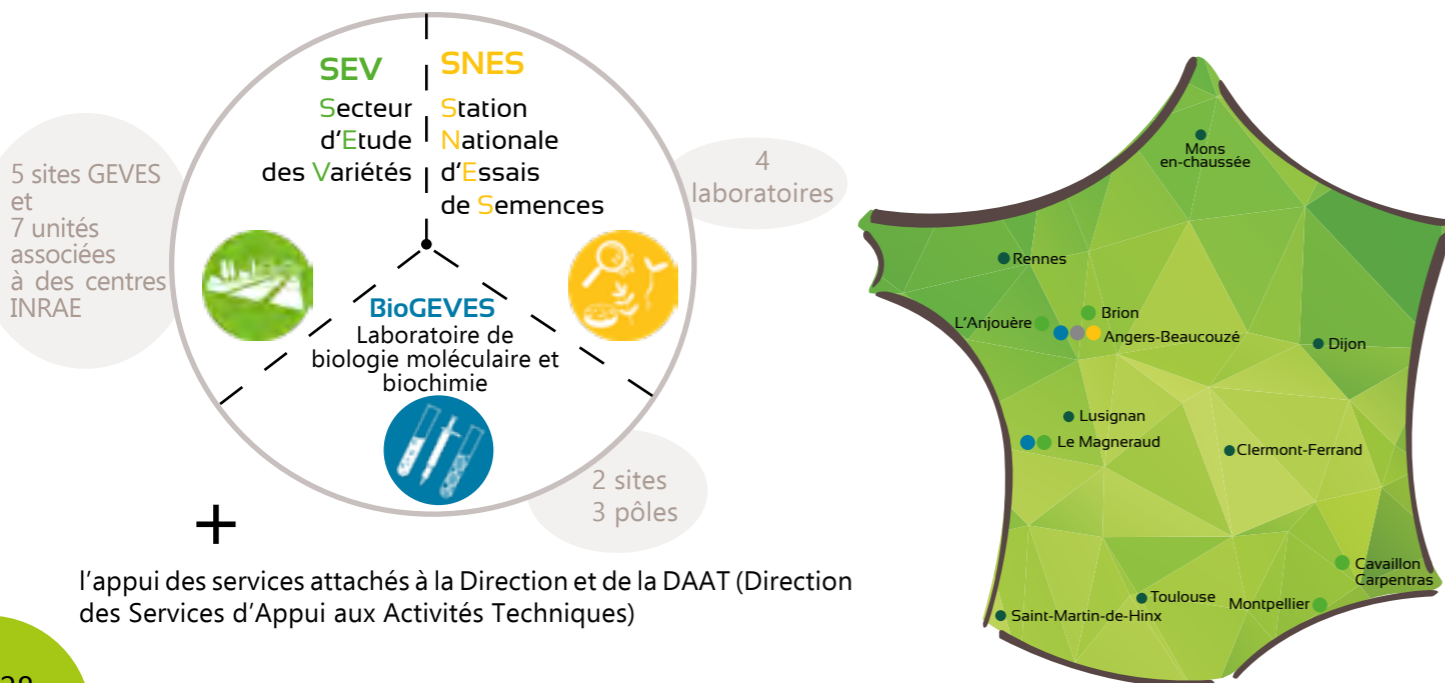
Gouvernance du GEVES

Le conseil d'administration du GIP GEVES est composé de 13 membres :

- 6 représentants de l'INRAE
- 2 représentants du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- 2 représentants du GNIS
- 2 représentants du personnel GEVES
- Le président du CTPS

ainsi que d'un commissaire du gouvernement (Ministère de la Recherche) et d'un contrôleur d'Etat.

Organisation du GEVES en 3 secteurs techniques



Les missions du GEVES

Le GEVES a des missions officielles liées à la réglementation et donc met en place des études nécessaires à :

- l'inscription des variétés végétales nouvelles au Catalogue officiel français pour le compte du CTPS et du Ministère en charge de l'Agriculture
- la protection juridique du droit des obtenteurs au niveau français (INOV) ou européen (OCVV)
- la certification (donneur d'ordre : SOC) des semences avant leur commercialisation, dans le cas des espèces soumises à une certification réglementaire

Le GEVES assure également la coordination nationale de la conservation des ressources phytogénétiques pour le compte du Ministère en charge de l'agriculture.

Le GEVES est Laboratoire National de Référence pour :

- la détection d'OGM : OGM dans le maïs (semences) et soja, colza et lin (semences et parties végétatives) par Arrêté du 29 décembre 2015
- l'évaluation de la qualité des semences et plants par Arrêté du 1er mars 2017

Le GEVES propose aussi des prestations pour toute demande d'analyse ou d'expertise dans ses domaines de compétences.

Les activités

Pour accomplir ses missions, le GEVES conduit des activités de :

- Description des variétés et évaluation du progrès génétique
- Appréciation de la qualité des semences et plants
- Recherche méthodologique
- Gestion de ressources génétiques
- Formations
- Conseils et expertises
- Coopération internationale
- Animation technique du réseau national des laboratoires semenciers d'analyse de la qualité des semences
- Organisation d'essais inter-laboratoires (EIL)

QUALITÉ

Reconnaissance Qualité et Accréditations



Le GEVES bénéficie d'un système de Management Qualité (SMQ) global et harmonisé.

Le GEVES dispose de :

- La certification **ISO 9001 version 2015** (BioGEVES et Évaluation de la valeur Agronomique Technologique et Environnementale des variétés)
- L'Accréditation GEVES de laboratoires SNES et BioGEVES par le **Cofrac selon la norme ISO 17025** :
Site GEVES Beaucouzé : Cofrac N°1-1316 (depuis 2002).
Site GEVES du Magneraud : Cofrac N°1-6176 (depuis 2004).
- L'Accréditation par l'ISTA depuis 2001 (N°FRDL0200) pour les analyses de semences.
- L'Habilitation par l'OCVV pour les évaluations variétales DHS depuis 2012.

En tant qu'organisme de recherche public (GIP), le GEVES fait partie des organismes agréés au **Crédit d'Impôt Recherche (CIR)**. Les dépenses relatives à des opérations confiées au GEVES peuvent être retenues pour le double de leur montant dans l'assiette des dépenses du CIR.